



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

Q.110

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
SUR LA COMMUTATION
ET LA SIGNALISATION TÉLÉPHONIQUES
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES
NORMALISÉS DE L'UIT-T**

**CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR
L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE
SIGNALISATION NORMALISÉS DU CCITT
SUR LES LIAISONS MIC**

Recommandation UIT-T Q.110

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.110 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.110

2.0 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION NORMALISÉS DU CCITT SUR LES LIAISONS MIC

2.0.1 *Systèmes de signalisation n° 4 et n° 5*

Les systèmes de signalisation n° 4 et n° 5 sont des systèmes de signalisation “dans la bande”. Il n'est pas envisagé de spécifier des versions modifiées de ces systèmes destinées à être utilisées sur des systèmes de transmission MIC.

Si l'on se trouve amené à employer l'un de ces trois systèmes de signalisation sur des circuits acheminés en tout ou en partie sur des systèmes de transmission MIC, il est recommandé de recourir aux dispositions normales de signalisation dans la bande, tant pour les signaux de ligne que pour les signaux entre enregistreurs.

Lorsque les circuits aboutissent à un commutateur analogique, ils doivent être connectés en 4 fils aux accès analogiques émission et réception d'un équipement terminal numérique d'extrémités conformément aux Recommandations G.732 [1] ou G.733 [2].

Sur un commutateur numérique temporel, la connexion des circuits se fait à l'accès numérique conformément à la Recommandation Q.503.

2.0.2 *Système de signalisation n° 6*

Pour la transmission de l'information de signalisation sur des systèmes numériques, on a mis au point une version numérique du système de signalisation n° 6, qui est spécifiée dans les Recommandations Q.251 à Q.295.

Par ailleurs, la version analogique du système n° 6, également spécifiée dans les Recommandations Q.251 à Q.295, peut être utilisée sans modification, moyennant le remplacement des voies analogiques à fréquences vocales de la liaison de données par des voies à fréquences vocales MIC. Dans ce cas, le modem doit être connecté en quatre fils aux voies de transmission MIC, à l'entrée analogique et à la sortie analogique.

2.0.3 *Système de signalisation n° 7*

Le système de signalisation n° 7 a été conçu pour être utilisé dans les réseaux numériques intégrés. Il a été optimisé pour les voies de transmission MIC à 64 kbit/s.

De plus, il peut être utilisé sur les voies de transmission analogiques à des débits moins élevés.

2.0.4 *Système de signalisation R1*

Le système R1, dont les spécifications figurent à la partie I du fascicule VI.4, peut être utilisé tel quel sur les voies téléphoniques MIC par connexion directe des circuits aux entrées et sorties analogiques appropriées du système de transmission MIC.

Une autre méthode de transmission des signaux de ligne par un système MIC tel que celui spécifié dans la Recommandation G.733 a été mise au point et constitue la version numérique du système R1. On trouve les détails dans les Recommandations Q.314 à Q.316. Les signaux multifréquences entre enregistreurs sont appliqués dans la bande, par l'entrée analogique du circuit de conversation.

Sur un commutateur numérique temporel, la connexion des circuits se fait à l'accès numérique conformément à la Recommandation Q.503.

2.0.5 *Système de signalisation R2*

Il est impossible de transmettre les signaux de la version analogique de la signalisation de ligne du système R2 par l'accès analogique d'un système de transmission numérique MIC, car ils sont émis hors bande au moyen d'une voie de signalisation à 3825 Hz. On a développé une version numérique de la signalisation de ligne destinée à être utilisée avec des systèmes de transmission MIC spécifiés dans la Recommandation G.732 [1]. Celle-ci est spécifiée dans les Recommandations Q.421 à Q.424. Les signaux multifréquences entre enregistreurs sont transmis dans la bande à travers l'accès analogique des voies de parole. Sur un commutateur numérique temporel, la connexion des circuits se fait à l'accès numérique conformément à la Recommandation Q.503.

Références

- [1] Recommandation du CCITT *Caractéristiques des équipements de multiplexage MIC primaires fonctionnant à 2048 kbit/s*, tome III, Rec. G.732.
- [2] Recommandation du CCITT *Caractéristiques des équipements de multiplexage MIC primaires fonctionnant à 1544 kbit/s*, tome III, Rec. G.733.